

COMPTE RENDU du CONSEIL du 22 MAI 2024

Décision modificative N°1 : Augmentation de crédits DETR opération 311

- D 2131-322 couv église nef transept	+ 22 459.00€
- Total D 21 Immobilisations corporelles	+ 22 459.00€
- R 1322-311 : Toiture bas église N et enduits	+ 22 459.00€
- Total R 13 Subvention d'investissement	+ 22 459.00€

Décision modificative N°2 : Virement de crédits pour couverture église, accès et sécurisation du clocher

- D 2131-311 : Toiture bas église N et enduits	+ 612.00€
- D 2131-322 : couv. église sud nef transept	+ 4 901.00€
- D 2135-325 : Sécurisation clocher	+ 5 620.00€
- D 2131-325 : Sécurisation clocher	+ 5 881.00€
- D 21538-309 : Enfouissement réseaux télécom –	16 654.00€ + 612.00€
- Total D 21 Immobilisations corporelles :	- 16 654.00€ + 16 654.00€

Plan de financement pour des travaux sur le réseau d'eau en 2024

La gestion des ressources en eau devenant un enjeu majeur, le Maire rappelle l'importance de pouvoir prévenir, détecter, localiser et réparer les fuites sur le réseau dans les meilleurs délais. Dans la continuité des travaux déjà effectués, s'en suivront la mise en place de nouveaux compteurs de sectorisation, ainsi qu'un débitmètre au réservoir et un satellite de télégestion pour 2024.

Pour réaliser les travaux, le Conseil Municipal sollicite l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et demande une aide pour des travaux d'économies d'eau (compteurs et autres équipements de lutte contre les fuites, réduction des consommations d'eau, substitutions de prélèvement).

Le montant HT du projet s'élève à 35 210.00€ HT

Le plan de financement prévu est le suivant :

Dépenses HT : 35 210.00€

Financement :

Agence de l'Eau Loire-Bretagne : 28 168.00€

Autofinancement : 7 042.00€

Soit un total de 35 210.00€

Agence Postale Intercommunale

Le conseil municipal à l'unanimité sollicite le maintien de l'activité postale en Agence Postale Intercommunale

Subvention pour la réalisation d'une réserve d'eau

Dans le cadre de la prévention des risques d'incendies de forêt et de végétation, la commune a pour projet de réaliser une réserve d'eau dans le bourg de Crux la Ville ; elle décide de solliciter une subvention auprès du Fonds Vert

Plan de financement : rénovation toiture école et pose panneaux Photovoltaïques

Le maintien de notre école passe par la rénovation de sa couverture. Ces travaux incluront la mise en place de panneaux photovoltaïques sur la toiture, ainsi que l'installation d'un chauffage réversible. Ce projet s'inscrit dans la politique de rénovation énergétique des bâtiments publics locaux.

Pour ces travaux, le Conseil Municipal sollicitera le Fonds Vert et le contrat cadre de partenariat.

Le montant HT du projet s'élève à 85 749.73€ HT

Le plan de financement prévu est le suivant :

Dépenses HT : 85 749.73€

Financement :

Fonds Vert : 34 300.00€

Contrat cadre : 13 341.59€

Autofinancement : 38 108.14€

Soit un total de 85 749.73€

Soutien à un permis de construire à un artisan de la commune.

Pour permettre de développer et de sécuriser son activité, le conseil apporte son soutien à la demande de permis de construire d'un artisan de la commune suite au refus qui lui avait été notifié pour son projet.

Location de l'immeuble 5 route de l'Ouche aux Chiens

Des personnes recherchant une location à usage d'habitation ont demandé à louer l'immeuble vacant situé au 5 route de l'Ouche aux Chiens. Le conseil accepte dans les conditions suivantes :

Montant mensuel du loyer : 600 euros

Le loyer est exigible le 5 de chaque mois.

Il sera réglé au SGC de Nevers.

Une caution d'une valeur d'un mois de loyer est demandée.

L'indice de référence des loyers sera celui du 2eme trimestre de l'année 2024.

L'électricité et l'eau sont à la charge du locataire.

Un état des lieux sera établi au plus tard lors de la remise des clefs.

Ce bail est conclu à compter du 1er Juin 2024 pour une durée de trois ans.

Création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité

Afin de faire face à la surcharge de travail pendant la période estivale, le conseil décide de créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions d'entretien des espaces verts et des abords de la base de loisirs de l'étang du Merle ainsi que la surveillance du réseau d'eau du 1^{er} juin au 31 août 2024 à raison de 35 heures hebdomadaires.

- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 385 indice majoré 361, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget primitif de l'année 2024.

Approbation de la dissolution du SITS St Saulge et de la répartition de l'actif/passif aux communes membres

La répartition de l'actif/passif aux communes membres porte à 3 363.51€ la récupération théorique de la commune de Crux la Ville.

Révision des tarifs des affouages 2024

Suite à des coûts supplémentaires inhérents aux affouages 2024, le Conseil Municipal, décide le tarif de 41€/stère fagoté et coupé en 1 mètre.

Précisions location salle des fêtes

Le conseil municipal, décide d'ajouter une clause au règlement d'utilisation de la salle des fêtes en précisant que le couchage intérieur et extérieur n'y est pas autorisé.

Par ailleurs, il a été présenté que les périodes de facturation de charges supplémentaires liées au chauffage pouvaient s'avérer inéquitables selon les conditions météorologiques.

Il est décidé, qu'à chaque état des lieux d'entrée, il sera proposé au locataire d'allumer le chauffage. Dans le cas où le chauffage serait allumé par l'agent communal, sur demande du locataire, un supplément de 50 euros lui sera facturé.

Subvention Mission Libération

Suite à l'obtention du label Mission Libération et afin de poursuivre les investissements budgétisés pour 2024 dans ce cadre, il est décidé de solliciter un fonds de soutien, mis en place par le Ministère des Armées, pour les projets locaux accompagnant les projets labellisés.

Le montant HT du projet s'élève à 6110.00€

Le plan de financement prévu est le suivant :

Dépenses HT : 6110.00€

Financement :

Fond de soutien : 4 139.00€

Autofinancement : 1 970.00€

Soit au total : 6110.00€

Une subvention sera sollicitée auprès du Ministère des Armées.